



CPA/4604

LES AMIS D'ACCOMPAGNER

asbl - vzw

*Sous le haut patronnage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid***Editorial**

Ce 8 décembre 2021, Ophélie Fontana a présenté son magasine #investigation. Pendant 1 heure 7 minutes et 43 secondes, les téléspectateurs ont été mis devant des images commentées pouvant frustrer, révolter, ceux et celles qui donnent de l'argent pour aider les « pauvres ». À 1 minute et 2 secondes de la fin de son émission qui dura 1h 9'49", la journaliste demanda à Ruben Brugnera, journaliste au magazine *Knack*, s'il faut encore donner aux associations. Sa réponse fusa : « *Absolument ! Parce que les besoins sur le terrain sont énormes et la plupart des associations qui luttent contre la pauvreté font un travail excellent et fonctionnent de façon transparente.* » Je me demande quel téléspectateur avait, à la fin de cette émission, encore envie de faire un don.

De nombreuses personnes ont été choquées par ce qu'elles ont vu et entendu. L'amalgame n'étant pas loin, je me dois de vous rappeler que notre ASBL « Les Amis d'Accompagner », depuis sa création, publie annuellement sur son site internet* son bilan et ses comptes de résultats déposés au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles ainsi que le rapport du réviseur aux comptes. Chaque année, nous envoyons à tous nos bienfaiteurs notre rapport annuel où figure toutes nos informations comptables, sur deux années, en vue d'une parfaite visibilité.

Sans votre aide, nous n'aurions jamais pu fêter nos vingt ans d'existence. L'argent reste toujours le nerf de la guerre dans notre lutte contre la pauvreté et la restauration de la dignité de la personne. Notre adhésion à l'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds (AERF) se veut, pour nos bienfaiteurs, une assurance complémentaire de la bonne utilisation de l'argent reçu pour l'accomplissement de notre mission en faveur des plus démunis. Merci de nous rester fidèle.

Fr. Guy Leroy, Président

* <https://accompagner.be/fr/documents/>**Une difficulté ? En parler.**

Je m'appelle Amal. J'ai 4 grands enfants et un petit dernier qui se nomme Adam. Adam a 5 ans et il est entré en 31ème maternelle cette année. C'est un enfant très sage mais qui a besoin de bouger.

Dès la rentrée des classes en septembre, son institutrice s'est plainte du comportement et des attitudes de mon fils. Il serait violent et agressif avec ses camarades de classe. J'ai été très étonnée car ce n'est pas dans les habitudes d'Adam ni des membres de la famille. Nous communiquons beaucoup avec nos enfants et il n'y a pas de violence intrafamiliale, ce que laissait pourtant entendre son institutrice.

Mon mari et moi en avons discuté avec Adam : nous souhaitions comprendre les raisons qui auraient poussé notre fils à être violent en classe. Adam nous a alors exprimé que ses copains de classe se moquaient de lui et notamment de son surpoids. Nous l'avons invité à l'exprimer à l'institutrice plutôt que de se « défendre » comme il dit.

Malgré ces discussions avec mon fils et les divers échanges que nous avons pu avoir avec son institutrice, les plaintes ont continué de manière quotidienne. Cela a engendré chez moi des angoisses qui sont de plus en plus fortes. Il me devenait de plus en plus difficile d'aller chercher mon fils à l'école.

C'est en discutant avec mon mari et mes grands enfants que nous avons pensé à aller en parler chez

Les Amis d'Accompagner, une association vers laquelle nous nous tournons habituellement dès que nous rencontrons des difficultés d'ordre social, administratif et/ ou juridique.

J'ai été accueillie par madame Kaoutar qui a pris le temps de m'écouter, d'entendre et de comprendre ma difficulté. Après un petit temps d'attente, j'ai été reçue par une assistante sociale, madame Dalila qui a elle aussi bien compris les angoisses que gagnaient chez moi ces remarques intempestives et quotidiennes. Elle m'a proposé de contacter l'école pour avoir le numéro de téléphone d'une assistante sociale du PMS de l'école de mon fils, afin d'organiser une rencontre avec l'institutrice.

Nous sommes donc entrés en contact avec ce service qui nous dit ne pas avoir été informé de la situation problématique que rencontrait l'institutrice avec Adam. Après une semaine, mon mari et moi avons été contactés par le service PMS qui s'est excusé et qui nous a dit que l'institutrice n'avait pas à me faire ce type de remarque à répétition.

Depuis, l'institutrice a arrêté de m'interroger sur le comportement de mon fils. Étrangement, le comportement d'Adam a très vite changé. Depuis, tout est rentré dans l'ordre et, assez vite, notre fils a retrouvé sa joie d'aller à l'école tous les jours et moi je me sens soulagée et plus sereine.

Amal



Les amis d'
Accompagner asbl

Ensemble, pas à pas !



Vous avez **envie d'aider** et avez des **capacités** d'écoute, d'empathie, de restitution, éventuellement de médiation ?

Vous êtes **disponible** au moins un demi-jour par semaine et prêt.e à **participer aux formations** organisées par l'association.

Rejoignez - nous !

Nous recherchons des

Bénévoles

Accompagnateur/trice.s de terrain

Leur **rôle** est d'**accompagner** sur le terrain des **personnes en difficulté** dans leurs **démarches** administratives, sociales, juridiques ou autres.

Intéressé.e ?
Contactez - nous !

 **02/580.20.30**

 **bruxelles@accompagner.be**

Etre bénévole

Etre bénévole veut dire vouloir faire du bien à son semblable. Pour arriver à cet engagement, le bénévole se doit d'avoir fait l'expérience de sa limite. Il n'est pas Dieu. Il n'est pas tout puissant. Cette prise de conscience est à la base de son humilité. Du coup, ému, solidaire, révolté, par les difficultés vécues par ses contemporains, il s'associe à d'autres en leur faveur. En agissant ainsi, il ne tire aucune glorie de son action. Le résultat atteint est le fruit d'une mobilisation collective. Porter à plusieurs le fardeau de l'autre afin de l'alléger tant que faire se peut.

Pour le bénévole, l'autre est son semblable. Sa rencontre est source de surprises. Les différences sont des occasions d'émerveillement et aussi, parfois, de remises en question. Le bénévole reçoit comme un cadeau précieux et fragile : la vie d'un autre, un morceau de son histoire. Cet abandon d'un usager entre les mains d'un bénévole valorise ce dernier. Il peut ainsi donner sa meilleure part : celle qui vient du cœur. Cet échange de confiance et d'estime réciproque bonifie le vivre ensemble.

Le bien final recherché n'est pas toujours celui escompté par l'usager. Un bénévole accompagnant s'aventure dans le labyrinthe de l'administration, dans le méandre des lois et parfois dans des voies sans issue. Il n'y a pas toujours de happy end. Mais avoir marché ensemble est déjà, en soi, une réussite sociale. L'anonymat a été rompu. Une histoire d'alliance, même brève, a été scellée entre deux individus. Ils ne se regarderont jamais plus comme avant.

Avis de recherche

Nous sommes actuellement à la recherche de nouveaux bénévoles accompagnant.e.s de terrain.

Pour ce faire nous avons lancé une publication sur notre page Facebook. N'hésitez pas à aller la liker et à la partager : <https://www.facebook.com/Les-Amis-dAccompagner-826464580760965>

Nous comptons également sur vous pour diffuser notre appel auprès de votre entourage.

Si vous êtes personnellement intéressés, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02/580.20.30 ou par mail à l'adresse : bruxelles@accompagner.be.

Nous vous remercions d'avance pour votre soutien dans cette recherche.



De nouveaux projets - L'essentiel reste !

Vous l'aurez lu dans notre dernière lettre info, notre Association a obtenu son agrément provisoire en tant que Centre d'aide aux personnes. Une grande nouvelle en soi pour la pérennisation du projet, qui nous amène à vous en dire davantage sur les nouvelles missions qui nous sont confiées.

Ainsi, la première et de taille est que notre Service social offre à présent 30 heures de permanence à notre public, au lieu des 20 heures que nous proposions précédemment. Nous arrivons à mener cet accroissement d'activités grâce au dynamisme et à l'engagement de notre équipe sociale, composée de volontaires et de travailleurs salariés, que nous remercions ici très chaleureusement.

La seconde que cet agrément implique est la mise en œuvre de projets collectifs et communautaires. 2021 aura été pour nous une année de développement dans ce domaine et nous tenons à vous en dire déjà un mot, en attendant le rapport annuel.

Quelques définitions s'imposent ! Un « projet collectif » est une activité de groupe menée par une institution à destination de son public? Quelques exemples : cours d'alphabétisation, sorties culturelles, cours de cuisine, école de devoir, ...

Un « projet communautaire » se réalise quant à lui par la prise en main d'une thématique sociétale par un groupe d'individus afin d'offrir un mieux vivre à une population sur un territoire donné? Ici l'association qui se joint à ce type de projet offre généralement un support technique ou structurel afin que le groupe puisse faire avancer le sujet qu'il souhaite voir évoluer. Un exemple type serait : la question de la sécurité en matière de mobilité douce dans un quartier donné.

Ainsi, en 2021, nous avons développé, en partenariat avec différentes asbl, un projet de soutien à un collectif de sans papier. Cette activité collective se traduit, pour notre part, en l'accompagnement de ce groupe dans ses démarches en matière de droit des étrangers. Il est important de noter que cela n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien d'une équipe de bénévoles supportée par notre Coordinatrice du Volontariat, Mathilde, et notre Service d'accompagnement ambulatoire.

Toujours pour cette année, nous avons aussi eu à cœur de développer un projet communautaire avec notre public. Cela

a démarré par la mise en place d'une distribution de repas, en partenariat avec l'asbl « La porte Verte », deux fois par semaine en nos locaux. Le but de la démarche est de développer un lien plus fort avec les habitants de notre quartier. Ici, c'est notre Secrétariat et le Relais d'Action de Quartier - RAQ (voir LI 49) en poste à l'ASBL qui ont mené l'Activité. Par ce lien privilégié, nous tenions à démarrer des entretiens individuels afin de connaître les besoins du quartier. Cela était sans compter sur la mise en place d'un projet d'envergure avec notre Fédération des Services Sociaux FDSS) sur notre quartier.

Ainsi, en novembre 2021, nous avons pu organiser, en partenariat avec le Service de prévention de la commune de Kœckelberg et la FDSS, le premier des « Bri-co » (Bureau de Recherche et d'Investigation des Communs) d'une longue liste qui se tiendront dans toute la capitale en 2022.

Bri-co est un outil de travail communautaire basé sur la « réparation » (pour ne pas utiliser le terme « changement »). Durant trois jours, la population de notre quartier aura pu se réunir pour amener des suggestions, interpellations, questions sur leur quartier mais aussi pour y réparer des objets et participer à des activités ludiques tout en partageant un repas avec l'équipe présente sur place. De ces journées, nous retenons la présence d'une cinquantaine de personnes et la formulation d'une dizaine d'interpellations. Nous travaillons à présent, avec différents acteurs du quartier (Comité de regard) à dépouiller les propositions et à suggérer à nos publics de s'en emparer, avec notre soutien. 2022 devrait nous offrir de belles perspectives en matière de dynamique de quartier.

Remarquons finalement que si la fréquence de la permanence sociale a augmenté et que des projets collectifs et communautaires ont vu le jour, l'objet original de notre mission - l'accompagnement ambulatoire ou « de terrain » - a conservé toute notre attention. Celui-ci reste notre **priorité** et paradoxalement l'activité la moins soutenue par les pouvoirs publics. Pour nous, l'insertion sociale passe par cet accompagnement. Nous comptons intégrer cette activité au maximum dans les projets collectifs et communautaires qui verront le jour par la suite.

Arnaud

En cette fin d'année, il y a eu bien du mouvement à l'Association

Certains le savent déjà, Dalila (1) a rejoint notre Service social en septembre 2021 pour renforcer son action mais également pour développer et soutenir les projets collectifs et communautaires lancés durant cette année (voir article sur le sujet dans cette même Lettre Info n°51). Nous lui souhaitons la bienvenue et le meilleur pour la suite.

Le Service d'Accompagnement Ambulatoire (SAA) n'est pas en reste pour autant ! Idil (2), notre précieuse assistante dans l'administration des accompagnements de terrain a terminé son contrat d' « Article 60 ». C'est à regret que nous la voyons partir vers d'autres activités. Vu ses compétences et son appétit pour la découverte, nous ne doutons pas qu'elle s'épanouira dans ses projets futurs. Bonne route à elle.

Il nous a donc fallu trouver un nouvel assistant au SAA, et c'est Philippe (3), ancien volontaire de l'Association, également dans les conditions « Article 60 », qui a volontiers accepté cette fonction. Et dans cette lancée, il nous fallait encore renforcer notre Secrétariat, et c'est tout naturellement que nous nous sommes tournés vers Christelle (4), volontaire depuis bientôt 9 ans, et aujourd'hui "Article 60". Nous nous réjouissons de les accueillir parmi nous pour les deux années à venir : grand merci à eux !



VINGT ANS ... OUI !... ET ?

Dans une autre vie, il y a bientôt 40 ans, j'ai eu la chance et la joie de connaître ce prêtre, fraîchement ordonné, devenu notre aumônier scout, et de pouvoir apprécier l'homme. Il rassemblait irrésistiblement jeunes et moins jeunes par sa gentillesse, sa bonne humeur, son sourire, son enthousiasme et son dévouement. Sa présence était un gage de dynamisme. Nous nous sommes quittés, sans jamais se perdre de vue.

Un peu plus tard déjà – je l'appris 20 ans plus tard – sa vie pastorale au centre de Bruxelles, l'amenaient à se consacrer aux plus pauvres d'entre les pauvres: lui et les membres de son équipe pastorale les accompagnaient dans leurs (nombreuses) démarches administratives ou autres pour (essayer de) les sortir de leur condition. Sans relâche.

Ce qui une dizaine d'années plus tard, en l'an 2000, jeta la base de l'idée d'une « Association Accompagner » qu'il proposa, au Chapitre général des Augustins de l'Assomption à Jérusalem. Elle y fut acceptée, et reconnue comme « geste prophétique ».

« Accompagner » était née ... sur papier ! Il releva le défi avec cœur et énergie : une maison à retaper et à transformer en « bureau », des statuts d'AISBL à créer, engager des professionnels chargés de l'accueil social, s'entourer d'une équipe de bénévoles, etc. Bref, créer « une petite entreprise » avec tout ce que cela comporte. Elle prit son envol dans l'enthousiasme général...et les premiers soucis et problèmes avec elle. Humains d'abord, financiers ensuite.

Ces derniers l'amènèrent à relever un autre défi (2006): créer une ASBL pour essayer d'obtenir des « subsides structurels » des pouvoirs locaux, et ainsi atteindre le but ultime, pérenniser l'œuvre! Et c'est alors que nous nous sommes retrouvés.

Accompagner - projet innovant - commençant à « gagner ses lettres de noblesse » dans l'espace social bruxellois avec une activité sans cesse croissante, et des reconnaissances successives, il obtint, non sans mal, celle de la CoCof : être intégré dans le projet de « Cohésion sociale »... et en obtenir les subsides (2011).

Début alors des « années folles » qui, outre les aménagements successifs du bureau d'accueil, l'accroissement du personnel salarié et des bénévoles, avec leurs lots de joie, de tracas, de craintes, de déceptions, le virent tenir le cap du navire pour aboutir à son dernier (?) défi : obtenir pour l'ASBL l'agrément de « Centre d'Aide aux Personnes » de la Cocom (2017). Ce qu'il obtint au début 2021, après un épisode de 3 ans qui le vit jeter ses dernières forces pour trouver et aménager les nouveaux locaux, indispensables à son obtention.



Fin novembre, lors du repas donné à l'occasion des 20^{ème} et 15^{ème} anniversaires d'« Accompagner », après l'avoir soigné jusque dans les détails comme à son habitude, il remercia chaleureusement tout un chacun qui d'une manière ou d'une autre l'aida dans sa mission durant ces 20 années. Mea maxima culpa, je n'avais pas préparé mon petit mot pour notre pilier d'Accompagner ... 20 ans, oui ! Et ... un immense MERCI à toi, Frère Guy, qui a ainsi permis à près de 8000 familles d'être aidées, et à près de 500 bénévoles de pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes.

Roger

2022

Une émission de télévision, des articles de presse, ont repoussé ici les bons vœux que nous voulons vous adresser à l'aube de cette nouvelle année.

On ne peut présumer de l'avis qui sera donné, fin mars 2022, par les services d'inspection de la CoCom en vue de notre reconnaissance définitive comme Centre d'Aides aux Personnes. Mais, quelle que soit la décision définitive, une chose est certaine : nous avons fait tout notre possible pour répondre à tous les critères exigés.

L'année nouvelle amènera à la barre de nouveaux visages. Certains, certaines, verront l'Association s'éloigner, sans eux, vers de nouveaux horizons. S'ils restent sur le rivage, notre reconnaissance à leur égard est infinie. Ils ont permis qu'Accompagner existe. Cela n'a pas de prix.

En ces temps où l'on doute de tout et suspecte la moindre générosité, notre gratitude va aussi à chaque bienfaiteur. A l'occasion d'un baptême, d'un mariage et même de funérailles, certains ont voulu soutenir notre Association. Nous espérons qu'en voyant les fruits de notre travail, ils en tirent de la satisfaction.

Merci et ...



Aandacht !

Voortaan kunt U de Nederlandse uitgave bekomen op aanvraag aan Accompagner, Sergijselstraat 23, 1081 Brussel (mathilde.biette@accompagner.be)

Les amis d'Accompagner N.N.
0879.434.959

Accueil et correspondance
Rue Emile Sergijsels, 23
1081 Bruxelles
T: 02.580.20.30
bruxelles@accompagner.be

Accompagnement ambulatoire :
02.580.20.33

Site internet
www.accompagner.be

Siège social
Rue des Braves 21
1081 Bruxelles
Coordonnées bancaires
IBAN BE25 1142 6095 4582
BIC CTBKBEBX

Comment nous aider ?
En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 de «Les Amis d'Accompagner» avec en communication «Don». Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout donc = ou > à 40€ cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2022.

Vos données personnelles
Si vous ne désirez plus recevoir d'informations de notre part ou préférez recevoir la lettre Info par courriel plutôt que par la poste, veuillez contacter mathilde.biette@accompagner.be. Si vous désirez que vos données soient retirées de notre base de données, veuillez contacter arnaud.de.temmerman@accompagner.be

Editeur responsable : Guy Leroy, rue des Braves 21 - 1081 Bruxelles
(bruxelles.pre@accompagner.be)